

MARION EST INFIRMIÈRE...

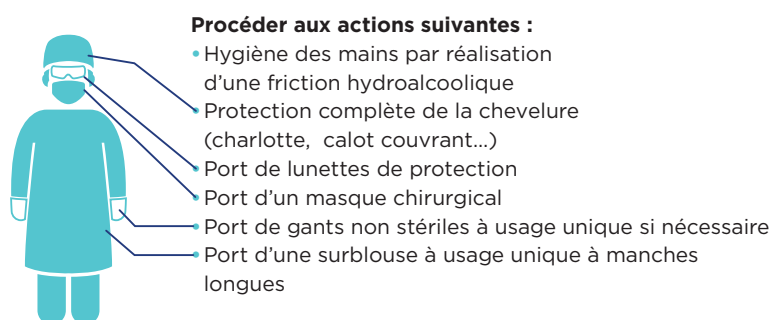
PRÉVENTION COVID-19

Marion est infirmière, elle part travailler à l'hôpital. Elle s'habille, prépare sa fille pour la déposer chez l'assistante maternelle.

Après l'avoir confiée entre de bonnes mains, elle arrive à son vestiaire, se déshabille et revêt sa tenue d'infirmière.

Pour pouvoir s'occuper des patients, elle passe une tenue de protection supplémentaire.

Tenue du professionnel pour le contact avec le patient



Cette tenue est changée à chaque patient, les gants, sur blouses et masques sont jetés et incinérés.

C'est la fin du poste, Marion retourne au vestiaire, met sa tenue blanche au linge sale.

Elle se lave les mains et remet ses habits civils pour aller chercher sa fille chez l'assistante maternelle. Elle est vêtue de vêtements propres, non souillés par le virus.

Elle peut ainsi récupérer sa fille avec un risque très faible de contamination. Marion est une mère qui prend toutes les précautions nécessaires pour protéger sa famille et ceux qui veillent sur elle pendant son absence. Elle passe aussi du temps en prenant du plaisir à jouer avec ses enfants ce qui lui permet de se changer les idées.

Voici son témoignage : *« Pour le virus, je me déshabille dans le garage et je me douche dès que je rentre et j'essaie de ne pas y penser sinon on ne vit plus. »*

Suite à ce document explicatif, les « mesures-barrières » sont donc à respecter au domicile de l'assistante maternelle (un mètre de distance pour l'accueil et le départ de l'enfant, laisser des tenues de rechange au domicile de l'assistante maternelle, tousser dans son mouchoir etc...).

Le lavage des mains est à privilégier pour les moments clefs de la journée (arrivée de l'enfant, avant et après les activités, le repas, si l'enfant a pu aller dans le jardin etc...). **Il suffit de conserver les bonnes habitudes prises jusque maintenant.**

CONCERNANT LE PORT DU MASQUE

a) Le masque chirurgical :



La Société Française d'Hygiène Hospitalière (SF2H) et la Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPILF) recommandent que le port de ce type de masque soit réservé : aux personnes présentant des signes d'infection (...) **et que la population non malade n'en porte pas.**

b) Le masque FFP2



Les masques filtrant de **protection de type FFP2 sont réservés exclusivement aux personnels soignants** qui réalisent des gestes médicaux invasifs ou des manœuvres au niveau de la sphère respiratoire.

En résumé, le port du masque n'est pas nécessaire à domicile tant qu'il n'y a pas de signes évocateurs d'une infection.

SOURCES : www.sf2h.net